

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2017

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-sept
En exercice 15 le 05 juillet
Présents 14 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
Votants 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin
Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, Michel GELY, Patrice RUBAUD, Éric
SCHWART, Mmes Valérie CAULE (arrivée à 20 h 35), Gisèle GERMAIN, Anne-Marie
JEANDEMANGE, Véronique NOWACZYK (arrivée à 21 h 15), Jocelyne MARTHINET (arrivée à 20
h 35), Annie PANEL, Suzanne PERREON
Absente excusée : Élyane THOMAS
Secrétaire de séance : Félix CORNET
(Marie-Pierre PHALIPAUD, secrétaire de mairie : excusée)

1/ Travaux pour le projet de MAM (maison d'assistantes maternelles)

Quelques travaux sont nécessaires suite à la visite et conseil du médecin de la PMI, notamment le déplacement d'une porte et la création d'une ouverture. En premier lieu, une visite sur place a eu lieu avec le technicien de l'OPAC et monsieur CORNET. À la suite de cette visite, nous avons reçu un courrier de l'OPAC un peu contraignant et surtout onéreux, à savoir :

- Un constat d'huissier avant et après travaux
- Une assurance dommage ouvrage pour les travaux (monsieur le Maire s'est renseigné auprès de notre compagnie d'assurances. Cela est difficilement envisageable et notamment compte tenu du coût de cette assurance par rapport à la somme modique des travaux qui seraient engagés, s'agissant de petits travaux de transformation et rénovation des locaux qui n'impactent pas le gros œuvre ; l'assurance dommage ouvrage étant souscrite pour les travaux d'une certaine importance et construction).
- Une modification chez le notaire de la nouvelle surface soit environ + 2 m².

Face à ces contraintes, monsieur le Maire a demandé à madame Gueynot qui siège au conseil d'administration de l'OPAC de visiter le local (effectué le 01 juillet) et d'essayer d'intervenir pour alléger ces contraintes.

Nous attendons un avis de l'OPAC avant d'engager les travaux.

2/ Finances

Situation financière de la commune au 05 juillet

➤ <u>Solde en cours fonctionnement</u>	
Solde charges	418 030,59 €
Solde produits.....	- 430 778,37 €
Solde en cours.....	- 12 747,78 €

Toutes les recettes n'ont pas encore été enregistrées à ce jour.

➤ <u>Solde en cours d'investissement</u>	
Solde charges.....	529 775,63 €
Solde produits.....	- 157 066,52 €
Solde en cours.....	372 709,11 €

Rénovation du stade de foot – création d'un plateau sportif

Nous avons reçu l'attribution de la subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les travaux susmentionnés. Le montant prévisionnel de la subvention est de 142 500,00 €.



Plan de financement :

COUT TOTAL DE L'OPERATION		FINANCEMENT DE L'OPERATION	
selon APD		financement publics sollicités	
travaux de base	494 854,00 €	Département sur appel à projet 2017 sollicité	164 000,00 €
éclairage	76 000,00 €	Région sur contrat Ambition Région COR sollicité	125 000,00 €
couche de souplesse	52 195,00 €	DETR sollicitée	142 500,00 €
		CNDS sollicité	127 607,00 €
total travaux	623 049,00 €	total	559 107,00 € 79,83%
Imprévus 10 %	62 305,00 €	financements privés	
maîtrise d'oeuvre	14 987,00 €	autofinancement communes	78 929,00 €
		FFF sollicité	62 305,00 €
		total	141 234,00 € 20,17 %
total opération	700 341,00 €	TOTAL	700 341,00 €

travaux non éligibles à CNDS	
Imprévus 10 %	62 305,00 €
montant CNDS éligible	638 036,00 €
montant subvention CNDS maximale 20 %	127 607,00 €

Délibération :

Objet : Demande de subvention au Département pour la création d'un plateau sportif

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le plan de financement établi pour la création d'un plateau sportif et, à ce titre, sollicite le conseil municipal pour demander l'attribution d'une subvention au Département dans le cadre de la subvention « Appel à Projet »

Il évoque les modalités de financement pour cette opération qui s'élève à 700 341,00 € HT :

- Montant prévu de la dépense	700 341,00 €
- Département appel à projet sollicité	164 000,00 €
- Contrat Ambition Région COR sollicité	125 000,00 €
- Subvention DETR	142 500,00 €
- Subvention CNDS sollicité	127 607,00 €
- Autofinancement communes	141 234,00 €

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 14 VOIX POUR**

- ⬇ **SOLLICITE** la subvention auprès du Département « Appel à projet » pour la création d'un plateau sportif
- ⬇ **AUTORISE** monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention et à signer tous les documents afférents au dossier de demande de subvention.

3/ RIFSEEP – Application du nouveau régime indemnitaire

Ce nouveau régime indemnitaire a été présenté en séance de conseil du 08 mars 2017. Monsieur le Maire rappelle les principes de ce nouveau régime.

Il comprend deux parties : l'une fixe, l'autre variable en fonction de certains critères définis par la commission personnel (assiduité, initiative, autonomie, aptitude de contacts, etc...). Après présentation des modalités d'application et le montant des primes, monsieur le Maire demande au conseil municipal que le comité technique du centre de gestion soit saisi afin de donner son avis. Après avis du comité technique, il faudra délibérer pour approuver les barèmes. Ce nouveau régime indemnitaire se substituera à celui actuellement en vigueur.

Le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable à ce projet visant à faire bénéficier les agents d'un régime indemnitaire complétant leur traitement.

Le conseil municipal entérine à l'unanimité ce nouveau régime, dit qu'il sera applicable au 01 octobre 2017.



4/ Droit de préemption urbain

Vente Jolivet (Fayard) / Poncin Thierry – Section AB 12 « Quartier de la Gare »	Montant :	62 000,00 €
Vente SCI les Frênes (Vandamme) / Marchand et Moreaud – Section AB 271 et 272 « Quartier Neuf »		
↓ SCI Charliendine	Montant :	50 000,00 €
↓ M. Moreaud	Montant :	75 000,00 €

↳ Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur le(s) bien(s) susmentionné(s).

Monsieur Daniel CHAMORRO (DMC moto) installé auprès des ets Delhomme doit libérer ce local. Il est à la recherche d'un terrain constructible aux abords de la RD 385.

5/ Location des salles communales

Monsieur Cornet présente un projet élaboré avec Gilles Bayle notamment pour le prix de la location du Mille club « aux extérieurs » de la commune. Cette salle est souvent louée par des extérieurs compte tenu de son faible coût. Il est proposé d'augmenter le montant de la location pour essayer de dissuader des demandes extérieures qui se font au détriment de nos jeunes qui utilisent ces locaux.

Délibération :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de réviser les tarifs de location de salles. Cette nouvelle tarification sera applicable au 1^{er} janvier 2018.

	HABITANTS LAMURE		EXTÉRIEURS À LA COMMUNE	
	TARIF ACTUEL	NOUVELLE PROPOSITION	TARIF ACTUEL	NOUVELLE PROPOSITION
<u>SALLE PLURALISTE</u>				
Salle entière	235.00 €	235.00 € Prix inchangé	550.00 €	550.00 € Prix inchangé
1/3 salle	125.00 €	125.00 € Prix inchangé	400.00	400.00 € Prix inchangé
<u>Ces tarifs s'appliquent uniquement pour les bals (plus pour les particuliers)</u>				
<u>MILLE CLUB</u>	Prix inchangé			
Le week-end	120.00 €	120.00 €	180.00 €	400.00 €

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 14 VOIX POUR**

- ↓ VALIDE les nouveaux tarifs des salles communales
- ↓ PRÉCISE que les réservations pour 2018 enregistrées avant le 1^{er} août 2017 restent au tarif 2017
- ↓ DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018
- ↓ DIT que les nouveaux tarifs seront transmis aux régisseurs et à monsieur le Comptable du Trésor.

Par ailleurs, il est précisé que **l'attestation d'assurance et les chèques doivent être libellés au nom du demandeur.**

Demande de la Gendarmerie pour fêter la Sainte Geneviève (patronne de la Gendarmerie). Nos gendarmes souhaiteraient utiliser nos salles au mois de novembre pour célébrer cette fête sur Lamure-sur-Azergues.

↳ Le conseil municipal émet un avis favorable, dit que la brigade devra s'acquitter du forfait de 25,00 €.



6/ Questions et informations diverses

a) Service de l'assainissement collectif 2016 – présentation du rapport et délibération :

Objet : Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif

Monsieur le Maire rappelle que le service d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Lamure-sur-Azergues pour lequel la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR), regroupant la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis – Thizy et la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues, a compétence depuis la fusion en 2014.

Aussi, en application de l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales, il présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de l'année 2016, destiné à l'information des usagers, que vient de transmettre la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien établi conformément à la loi n° 95-101 du 02 février 1995.

Par ailleurs, il précise que ce document est consultable en mairie et au siège de la COR à Tarare.

Après avoir entendu le rapport, il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 14 VOIX POUR**

- ✚ **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

b) Rapport sur les déchets – délibération :

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au titre de l'année 2016

Conformément à la loi n° 95.127 du 08 février 1995 relative aux marchés publics et délégation de service public, monsieur le Maire présente et donne connaissance aux conseillers municipaux du rapport annuel des déchets de l'année 2016 sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ soit 14 VOIX POUR**

- ✚ **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel des déchets au titre de l'année 2016.
- ✚ **VALIDE** le rapport tel que présenté.

c) Rapport sur le SIEHVA – délibération :

Objet : Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau – Exercice 2016 RPQS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application des articles L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le SIE de la Haute Vallée d'Azergues, compétent en matière de gestion du service public de distribution d'eau potable dans la commune, a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2015. Ce rapport est soumis à l'assemblée communale conformément à l'article D.2224-2 du code précité.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- ✚ Après avoir pris connaissance du contenu du rapport qui lui est soumis,
- ✚ Après avoir entendu les délégués de la commune siégeant au comité syndical et en avoir délibéré,
- **DONNE** acte de la communication qui lui est faite du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau, établi par le président pour l'exercice 2016.



d) École : semaine à 4 jours

Le conseil d'école est favorable au retour à la semaine de 4 jours. Le conseil municipal attend l'avis de l'académie.

e) Rappel : commémoration du décès au champ d'honneur le 07 juillet 1917 du soldat Joanny Corban. Rendez-vous au cimetière pour un dépôt de gerbe en présence des anciens combattants.

f) Forum des associations le 08 septembre 2017 et week-end de la course de côte.

Séance levée à 23 h 30.

Le secrétaire de séance,
Félix CORNET



Le Maire,
Bernard ROSSIER



**Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,**

Eric Schwarz

